

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU VAL DE LA BANQUIERE  
Hôtel de Ville  
21 boulevard du 8 mai 1945  
06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE**

**SEANCE N°IV/2007**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
PUBLIQUE  
DU COMITE DU SIVOM  
EN DATE 12 JUILLET 2007**

Le douze juillet deux mil sept à dix huit heures trente minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du VAL DE BANQUIERE, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le vingt neuf juin deux mille sept.

**Etaient convoqués :**

Mesdames BECQUAERT Paule, BRES Isabelle, DUFOUR Pascale, EUSEBI-KRUPPERT Gisèle, ROVELLA Anne-Marie.

Messieurs BESSET François, BIANCHERI Raoul, BLANCART Jean, BONSIGNORE Pascal, BURKHALTER Michel, CARLIN Jean-Jacques, COLOMAS Honoré, DANIELE Roch, EINAUDI Antoine, FABRE Jean-Paul, FERRETTI Alexandre, FRERE Alain, MANTERO Pierre, MICHEL Raymond, PAUL Hervé, ROUX Henri, VERAN Antoine, VITALE Pierre, SCOFFIE Jean-Louis

**Etaient présents :**

Mesdames BECQUAERT Paule, MERCIER Eliane, BRES Isabelle.

Messieurs PAUL Hervé, EINAUDI Antoine, SPINELLI Hervé, FRERE Alain, COLOMAS Honoré, MICHEL Raymond, MANTERO Pierre, BLANCART Jean, ROUX Henri, BIANCHERI Raoul, BESSET François.

Messieurs CARLIN Jean-Jacques et CARRIERE Henri sont arrivés après le vote du point II.4.d.

**Etait représenté :**

- Monsieur VITALE Pierre par Monsieur FRERE Alain.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur COLOMAS Honoré est élu Président de séance

Il constate que le quorum est atteint, car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame BECQUAERT Paule est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2007 est adopté à l'unanimité et signé conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Comité.**

Monsieur FRERE donne lecture des arrêtés pris en vertu de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis 25 mai 2007 :

**Le 25 mai**

**N°58/07 : attribution d'un marché de fourniture**

Il est conclu un marché avec la société SNRH pour la fourniture de repas en liaison froide pour le service de maintien à domicile, pour une durée d'un an à compter du premier bon de commande.

**Le 29 mai**

**N°59/07 : passation d'un marché pour la confection de gradins au stade de Brocarel à Tourrette-Levens – étude de faisabilité et estimation des travaux de construction**

Un marché est passé avec Monsieur BRUZZONE pour un montant forfaitaire HT de 3 650 euros.

**Le 1<sup>er</sup> juin**

**N°60/07 et 61/07 : passation de marchés pour les travaux de réfection et de réaménagement de deux jardins d'enfants à La Roquette sur Var**

Un marché est passé avec la société PROLUDIC pour un montant HT de :

- 21 048,05 euros pour la Cité Boudoin
- 20984,08 euros pour le Square Max Barel

Un marché est passé avec la société Abadienne du BTP pour un montant HT de 21 065 euros.

**N°62/07 : passation d'un marché pour la vérification annuelle des extincteurs portatifs en formule forfait, des systèmes de désenfumage et des alarmes incendie**

Un marché est passé avec la société C.E.S. afin de réaliser sur l'ensemble des crèches du SIVOM, la vérification annuelle :

- des extincteurs portatifs pour un montant HT de 214,55 euros
- des systèmes de désenfumage pour un prix unitaire de 28 euros
- des alarmes incendie pour un prix unitaire de 15,60 euros.

**N°63/07 : passation d'un marché pour les travaux sur la terrasse d'un bâtiment communal**

Un marché est passé avec l'entreprise TRIMARCO pour un montant HT de 3 220 euros.

**Le 13 juin**

**N°64/07 : passation d'un marché pour la désinfection et la dératissage de la crèche de Colomars**

Un marché est passé avec la société NAPO pour un montant HT de 370 euros.

**Le 14 juin**

**N°65/07 : passation d'un marché pour une mission de coordination en matière de sécurité et de santé en vue de la réfection des façades des immeubles « La Poste », « Les Roses Rouges » et les logements de fonction de l'ancien collège à Tourrette-Levens**

Un marché est passé avec le CETE APAVE SUDEUROPE pour un montant HT de 1440 euros.

**N°66/07 : passation d'un marché pour la mission de coordination en matière de sécurité et de santé en vue de la construction du groupe scolaire de Colomars**

Un marché est passé avec le CETE APAVE SUDEUROPE pour un montant HT de 4 480 euros.

**Le 15 juin**

**N°67/07 : acquisition d'un véhicule Renault KANGOO EXPRESS**

Il sera procédé à l'acquisition d'un véhicule Renault Express pour le service de portage de repas à domicile, pour un montant TTC de 22 005,06 euros.

**Le 18 juin**

**N°68/07 : passation d'un marché pour la création d'une maquette numérique 3D en vue de la construction de l'établissement multi-accueil de La Trinité**

Un marché est passé avec la société VIRNET.COM pour un montant HT de 3 800 euros.

**Le 19 juin**

**N°69/07 : passation d'un marché pour la confection de gradins au stade Brocarel à Tourrette-Levens (levé topographique)**

Un marché est passé avec la SGE LEVIER-CASTELLI pour un montant HT de 650 euros.

**Le 22 juin****N°70/07 : passation d'un marché pour les études en vue de la création de murs de soutènement le long de la route de la Mairie de Duranus**

Un marché est passé avec le bureau d'études ABZ pour un montant forfaitaire HT de 2 250 euros.

**N°71/07 : passation d'un marché pour la mission d'expertise sur la Banquière**

Un marché est passé avec SOGREAH CONSULTANTS pour un montant forfaitaire de 4 000 euros.

**N°72/07 : passation d'un marché pour l'établissement d'un document d'arpentage sur la commune d'Aspremont**

Un marché est passé avec la SGE LEVIER-CASTELLI pour un montant HT de 400 euros.

**N°73/07 et 74/07 : passation de marchés pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance à Saint-Martin du Var**

- lot N°1 - fourniture et pose du matériel : un marché est passé avec la société France Téléphone pour un montant HT de 53 478 euros.
- Lot N°2 – génie civil : un marché est passé avec l'entreprise France Téléphone pour un montant HT de 5 310 euros.

**N°75/07 : création d'une régie de recettes pour le service portage de repas à domicile**

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 4 avril 2007, la régie de recettes susvisée est créée et installée à la M.S.P.

**Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, conformément à l'article 24 du règlement intérieur, Monsieur COLOMAS propose de rajouter :**

**- à la demande de la commune de La Trinité par courrier en date du 26 juin dernier, au chapitre « ENVIRONNEMENT » un point relatif à la lutte contre les chenilles processionnaires.**

**- et en « QUESTIONS DIVERSES » une information sur le planning des travaux délégués au SIVOM. A la demande de l'ensemble des Maires du syndicat, les services ont élaboré un calendrier des travaux qui vont être réalisés en 2007 et 2008.**

**L'ensemble des délégués présents sont d'accord pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour de la présente séance.**

Monsieur COLOMAS donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Commission d'appels d'offres : composition**

**II - TRAVAUX / MARCHES**

**1 Construction du nouveau pont Césaire Aubé à Saint-André de la Roche : signature des marches de travaux.**

**2. Mise en sécurité de l'Hôtel de Ville de Saint-Martin du Var : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

**3. Extension de l'établissement multi-accueil de Saint-André de la Roche : délégation de maîtrise d'ouvrage**

**4. Réaménagement groupe scolaire « Les Serraires » à**

**Colomars - signatures avenants aux marchés de travaux :**

**a/ lot N°1**

**b/ lot N°4**

**c/ lot N°7**

**d/ lot N°10**

**III - SOCIAL**

**1. Maison des Services Publics : demandes de subventions (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)**

**2. Service de repas à domicile : information**

**IV - ENFANCE / JEUNESSE**

**1. Relais Assistantes Maternelles : signature d'une convention avec le RIAMNP**

**2. Contrat enfance jeunesse 2006/2009 :**

**a/ signature du contrat modifié**

**b/ principe de solidarité gestion « La Barboteuse » (2006/2009)**

**3. Crèche halte-garderie de La Trinité : modification du règlement intérieur**

**4. Etablissements multi-accueil et R.A.M. : demande de subvention au Conseil Général**

**V - FINANCES**

**1. Décision modificative N°2**

**2. Sauvegarde de la salle des Meules à Saint-André de la Roche : convention Fondation du Patrimoine**

**VI – ENVIRONNEMENT**

**1. Contrat de rivière : finalisation des fiches actions**

**2. Chenilles processionnaires**

**V – QUESTIONS DIVERSES**

**1. Planning des travaux délégués par les communes : information**

## **I – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Commission d'appels d'offres : composition**

Par délibération de son Conseil Municipal en date 12 octobre 2006, la Commune de la Trinité a procédé à la désignation de Mme ROVELLA en qualité de déléguée auprès du syndicat en remplacement de Mme BOUSQUET

Cependant, Mme BOUSQUET était également, au terme de la délibération du Comité du 6 octobre 2005, membre suppléant de la Commission d'appel d'offres du syndicat. Dès lors, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant.

*Pour les raisons évoquées lors du comité du 5 avril 2007, et notamment le renforcement du contrôle de légalité, ce suppléant doit être désigné parmi les délégués des communes non encore représentées au sein de la Commission. C'est pourquoi, Monsieur COLOMAS demande de bien vouloir retenir la candidature de Monsieur DANIELE et de valider la nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres du syndicat.*

#### Titulaires

Mme DUFOUR Pascale  
M. VITALE Pierre  
M. MANTERO Pierre  
M. BIANCHERI Raoul  
M. GUILLON Yves

#### Suppléants

M. CARLIN Jean-Jacques  
Mme SANDRI Gilberte  
M. BONSIGNORE Pascal  
M. PAUL Hervé  
M. DANIELE Roch

En cas d'absence du Président, Monsieur COLOMAS Honoré, le remplacement est assuré par Monsieur CARLIN Jean-Jacques.

**Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de valider la nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres du syndicat, comme suit :**

#### Titulaires

**Mme DUFOUR Pascale  
M. VITALE Pierre  
M. MANTERO Pierre  
M. BIANCHERI Raoul  
M. GUILLON Yves**

#### Suppléants

**M. CARLIN J-Jacques  
Mme SANDRI Gilberte  
M. BONSIGNORE Pascal  
M. PAUL Hervé  
M. DANIELE Roch**

**En cas d'absence du Président, Monsieur COLOMAS Honoré, le remplacement est assuré par Monsieur CARLIN Jean-Jacques.**

## **II – TRAVAUX / MARCHES**

### **1. Construction du nouveau pont Césaire Aubé à Saint-André de la Roche : signature des marches de travaux.**

La Commune de Saint André de la Roche a souhaité déléguer au SIVOM Val de Banquière la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de construction du nouveau Pont Césaire Aubé et la démolition de l'ancien.

*Pour mémoire le nouveau pont se trouvera en amont de quelques mètres par rapport au pont actuel*

Après acceptation de cette proposition, le Syndicat s'est attaché les services d'un maître d'œuvre, le service aides aux collectivités de la DDE. Les études de conception sont parvenues à leur terme au mois de mai 2007, et le marché de travaux a pu faire l'objet d'une procédure d'appels d'offres visée par les articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette consultation a porté sur des travaux réunis en un lot unique en raison de la complexité et de la spécificité de l'ouvrage.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié sur :

- le quotidien « Nice Matin », le 18 mai 2007,
- l'hebdomadaire la « tribune bulletin », 18 mai 2007
- le BOAMP le 22 mai 2007

La procédure a été dématérialisée sur la plateforme « marchés-sécurisés.fr »

Le Dossier de consultation a été retiré par quatre entreprises sous sa forme papier et vingt entreprises l'ont téléchargé.

La date limite de réception des offres était fixée au 15 juin 2007. A cette date, quatre réponses étaient enregistrées.

Une première Commission d'appel d'offre s'est réunie le 21 juin 2007. Celle-ci a contrôlé la conformité des candidatures et a décidé de procéder à l'ouverture des secondes enveloppes. Considérant la technicité particulière requise des candidats pour ce projet, il a été demandé un rapport d'analyse circonstancié à la maîtrise d'œuvre sur les offres faites.

Une seconde Commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juillet 2007

Eu égard aux critères de sélection, la commission a décidé de déclarer l'offre de CARI comme économiquement la plus avantageuse. Il revient désormais au Comité de délibérer pour autoriser M. Le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise CARI pour un montant de 1 174 069 euros HT.

Ainsi eu égard à l'importance de ces travaux pour la mise en sécurité du quartier du plan à Saint André de la Roche, Monsieur COLOMAS propose d'autoriser M. le Président:

- Sous réserve du respect du délai du recours des tiers, à signer le marché de travaux pour la construction du nouveau pont Césaire Aubé et la démolition de l'ancien à Saint André de la Roche avec « CARI » pour un montant HT de 1 174 069 euros.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus à l'opération 458 102 du budget du syndicat

**Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :**

- **sous réserve du respect du délai du recours des tiers, à signer le marché de travaux pour la construction du nouveau pont Césaire Aubé et la démolition de l'ancien à Saint André de la Roche avec « CARI » pour un montant HT de 1 174 069 euros.**

Ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus à l'opération 458 102 du budget du syndicat

## **2. Mise en sécurité de l'Hôtel de Ville de Saint-Martin du Var : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre de la mise en sécurité de l'hôtel de ville de SAINT-MARTIN-DU-VAR, le SIVOM Val de Banquière, a signé, le 4 septembre 2006, un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement « Massoli/Ferla/BET GEFI » pour un montant de 5 643,01€ HT.

Lors de la signature, le montant des honoraires contenu dans l'acte d'engagement a été calculé sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 62 709,03€ HT. Or, le cumul du montant des marchés est de 88 719,48€ HT.

En réajustant le taux d'honoraire définitif, à savoir 11,26%, au nouveau montant des travaux, le forfait définitif de rémunération serait d'un montant HT de 6 489,46€.

Le marché initial s'en trouverait augmenté de 846,45€ HT, soit 15%, par la mise en œuvre normale des clauses du marché.

Suite à l'avis favorable de la CAO du 10 juillet 2007, il est proposé au Comité du SIVOM d'autoriser M. le Président à signer cet avenant avec le groupement sus visé pour 846,45€ HT.

Ainsi, eu égard aux circonstances particulières de cette affaire, Monsieur PAUL propose :

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer cet avenant n°1 passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre « Massoli/Ferla/BET GEFI » pour un montant HT de 846,45€.

**Où l'exposé de Monsieur PAUL et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Président, à signer cet avenant n°1 passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre « Massoli/Ferla/BET GEFI » pour un montant HT de 846,45€.**

### **3. Extension de l'établissement multi-accueil de Saint-André de la Roche : délégation de maîtrise d'ouvrage**

Par délibération en date du 10 juillet 2007, la Commune de Saint André de la Roche a sollicité du syndicat l'acceptation de la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant son projet d'extension de son établissement multi accueil intercommunal. Ces travaux ont pour objet de créer dix places permanentes supplémentaires d'ici le début de l'année 2009.

Pour l'heure le coût de cette opération ne peut être chiffré, et la Commune souhaite que le syndicat fasse procéder à une étude de faisabilité. Toutefois, au regard de l'intérêt de cette opération pour la Commune, il est proposé au comité d'en accepter d'ores et déjà la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Ainsi Monsieur COLOMAS propose d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer la Convention *ad hoc* avec M. le Maire de Saint André de la Roche ;
- à engager les formalités nécessaires à l'accomplissement du projet ;
- à solliciter toute subvention possible auprès des organismes partenaires.

**Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :**

- à signer la Convention *ad hoc* avec M. le Maire de Saint André de la Roche ;**
- à engager les formalités nécessaires à l'accomplissement du projet ;**
- à solliciter toute subvention possible auprès des organismes partenaires.**

#### **4. Réaménagement groupe scolaire « Les Serraires » à Colomars - signatures avenants aux marchés de travaux : a/ lot N°1**

Dans le cadre de l'opération d'extension et de réaménagement du groupe scolaire les « Serraires » à Colomars, le SIVOM a signé, le 5 décembre 2005, un marché de travaux avec l'entreprise « S.A.M. Buffagni » portant sur le lot n°1 : « Gros œuvre terrassement et VRD » Le montant initial du marché est de 1 819 623.13€ TTC.

En cours de chantier certaines contraintes ont été rencontrées justifiant une augmentation de la masse des travaux.

Il s'agit :

- d'adaptations exigées par le bureau de contrôle et justifiées par la sécurité des enfants ;
- d'encoffrements et de soffites supplémentaires rendus nécessaires par des modifications de passage des câbles et canalisations ;
- d'un complément de surface de sol souple à installer ;
- de la prise en compte de travaux relatifs au raccordement des bâtiments au réseau d'eaux pluviales ;
- du remplacement de la terre végétale qui devait être mise en œuvre en terrasse par des billes d'argiles plus légères et donc moins contraignantes pour la structure ;
- d'une augmentation des quantités de cloisons utilisées dans la réhabilitation des salles existantes.

L'entreprise Buffagni propose de réaliser ces prestations supplémentaires pour 130 883.98€ TTC. Ceci aurait pour conséquence d'entraîner une augmentation du marché de 11.42%. En effet, il est nécessaire pour établir ce calcul de tenir compte de la signature en novembre dernier, de l'avenant n°2. (*L'avenant n°1 portait sur le statut social de l'entreprise et n'a eu aucune implication financière*).

Le représentant de la maîtrise d'ouvrage a validé les modalités technique et financière de la proposition de l'entreprise « Buffagni », et la Commission d'appels d'offre qui s'est réunie le 21 juin 2007 s'est prononcée favorablement sur le principe de cet avenant.

Ainsi Madame BRES demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer avec l'entreprise « Buffagni » un avenant n°3 pour un montant de 130 883.98€ TTC.

Ces dépenses seront imputées sur l'opération 458 108 du budget du syndicat.

**Où l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :**

**- à signer avec l'entreprise « Buffagni » un avenant n°3 pour un montant de 130 883.98€ TTC.**

**Ces dépenses seront imputées sur l'opération 458 108 du budget du syndicat.**

#### **4. Réaménagement groupe scolaire « Les Serraires » à Colomars - signatures avenants aux marchés de travaux : b/ lot N°4**

Dans le cadre de l'opération d'extension et réaménagement du groupe scolaire les « Serraires » à Colomars, le SIVOM a signé, le 12 décembre 2005, un marché de travaux avec l'entreprise « Milliotte » portant sur le lot n°4 : « Peinture ».

Le montant de ce marché est de 65 311,16€ TTC.

En cours de chantier est apparue la nécessité de procéder à l'arrachage d'une quantité de papier peint supplémentaire.

L'entreprise « Milliotte » propose de réaliser cette prestation supplémentaire pour 4425.20€ TTC. L'acceptation de cette proposition d'avenant n°1 entraînerait une augmentation du marché de 6.77%.

Le représentant de la maîtrise d'ouvrage a validé les conditions technique et financière de la proposition de l'entreprise « Milliotte », et la commission d'appels d'offre qui s'est réunie le 21 juin 2007 s'est prononcée favorablement sur le principe de cet avenant.

Ainsi Madame BRES demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer avec l'entreprise « Milliotte » un avenant n°1 pour un montant de 4 425.20€ TTC.

Ces dépenses seront imputées sur l'opération 458 108 du budget du syndicat.

**Oùï l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :**

**- à signer avec l'entreprise « Milliotte » un avenant n°1 pour un montant de 4 425.20€ TTC.**

**Ces dépenses seront imputées sur l'opération 458 108 du budget du syndicat.**

#### **4. Réaménagement groupe scolaire « Les Serraires » à Colomars - signatures avenants aux marchés de travaux : c/ lot N°7**

Dans le cadre de l'opération d'extension et réaménagement du groupe scolaire les « Serraires » à Colomars, le SIVOM a signé, le 12 décembre 2005, un marché de travaux avec l'entreprise « Schiano » portant sur le lot n°7 : « plomberie et sanitaires ».

Le montant de ce marché est de 157 471.34€ TTC. Cependant, eu égard au fonctionnement de la cuisine de l'établissement la mise en place d'un bac à graisse semble indispensable.

L'entreprise « Schiano » propose de fournir et poser ce bac pour 1 100.32€ TTC. Compte tenu de la signature en novembre 2006 d'un avenant n°1 avec cette même entreprise, l'acceptation de cette nouvelle proposition aurait pour conséquence un accroissement global du marché de 3.18 %.

Le représentant de la maîtrise d'œuvre a validé les conditions techniques et financières de cette proposition.

Ainsi Madame BRES demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer avec l'entreprise « Schiano » un avenant n°2 pour un montant de 1 100.32€ TTC.

Ces dépenses seront imputées sur l'opération 458 108 du budget du syndicat.

**Où l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :**  
**- signer avec l'entreprise « Schiano » un avenant n°2 pour un montant de 1 100.32€ TTC.**

**Ces dépenses seront imputées sur l'opération 458 108 du budget du syndicat.**

#### **4. Réaménagement groupe scolaire « Les Serraires » à Colomars - signatures avenants aux marchés de travaux : d / lot N°10**

Dans le cadre de l'opération d'extension et réaménagement du groupe scolaire les « Serraires » à Colomars, le SIVOM a signé, le 12 décembre 2005, un marché de travaux avec l'entreprise « Metafer » portant sur le lot n°10 : « Serrurerie ».

Le montant de ce marché est de 396 922.92€ TTC.

Cependant, en cours de chantier est apparue la nécessité de faire procéder divers travaux de serrurerie sur l'ensemble des bâtiments à réhabiliter. L'entreprise « Metafer » propose d'effectuer ces travaux pour 10 272.48€ TTC.

Compte tenu de la signature en novembre 2006 d'un avenant n°1 avec cette même entreprise, l'acceptation de cette nouvelle proposition aurait pour conséquence un accroissement global du marché de 3.32%.

Suite à la validation de cette proposition par le groupement de maîtrise d'œuvre, il est proposé au Comité d'autoriser M. Le Président à signer un avenant n°2 avec l'entreprise « Metafer ».

Ainsi Madame BRES propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer avec l'entreprise « Metafer » un avenant n°2 pour un montant de 10 272.48€ TTC.

Ces dépenses seront imputées sur l'opération 458 108 du budget du syndicat.

**Où l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :**

**- signer avec l'entreprise « Metafer » un avenant n°2 pour un montant de 10 272.48€ TTC.**

**Ces dépenses seront imputées sur l'opération 458 108 du budget du syndicat.**

*Arrivée de Messieurs CARLIN Jean-Jacques et CARRIERE Henri.*

### **III – SOCIAL**

#### **1. M.S.P. : demandes de subventions (C.U.C.S.)**

Monsieur COLOMAS rappelle que la mission de la Maison des Services, à savoir faciliter l'accès aux droits, rapprocher les usagers des services publics et de fait lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances, répond aux objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dont la commune de Saint André de la Roche est cosignataire.

Afin de faciliter l'accès aux droits et aux services publics notamment pour les Saint Andréens résidants dans les quartiers prioritaires du Château et du Manoir, Monsieur COLOMAS propose de demander une subvention au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2007 de 24 000 € répartie de la façon suivante :

- Ville : 6 000 €
- ACSE (Etat) : 6 000 €
- Région : 6 000 €
- Département : 6 000 €.

**Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

**- de demander une subvention au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2007 de 24 000 € répartie de la façon suivante :**

- Ville : 6 000 €
- ACSE (Etat) : 6 000 €
- Région : 6 000 €
- Département : 6 000 €.

## **2. Service de repas à domicile : information**

La livraison d'un véhicule réfrigéré et le recrutement de deux agents sociaux ont permis le lancement du service de repas à domicile le 18 juin 2007.

Les deux livreurs ont suivi une formation spécifique de 2 jours avec un module qui concerne l'approche et la relation avec les personnes âgées.

Une réunion avec le personnel administratif des différents CCAS a également été organisée le 6 juin dernier, afin de définir les modalités de fonctionnement entre les services communaux et la Maison des Services Publics chargée du pôle administratif.

Ainsi il a été décidé de mettre à disposition des dossiers d'inscriptions au sein de chaque mairie et les livreurs ont été présentés par les services communaux.

A ce jour 37 personnes bénéficient du service avec 22 rationnaires pour le secteur 1 et 15 pour le secteur 2.

La livraison des repas s'effectue de 8h 45 à 11h00 pour le secteur 1 et de 13h30 à 15h30 pour le secteur 2.

Monsieur COLOMAS rappelle que les repas sont livrés la veille pour le lendemain et que le prix est de 7€ pour le repas du midi avec un supplément de 1€ 10 pour la collation du soir.

La demande d'habilitation de notre service au titre de l'aide sociale doit passer en commission le 20 juillet et de ce fait à partir du 1<sup>er</sup> août, les personnes qui ne dépassent pas un certain plafond de ressources (7 635€53 pour une personne seule et 13 374 € pour un couple) paieront 1€66 le repas du midi et du soir. La différence étant prise en charge par le Conseil Général. Aussi, il faut envisager une communication importante pour permettre aux personnes les plus démunies d'avoir un repas équilibré et nutritionnel.

Un article dans le journal Villes et Villages est prévu au mois d'août et dans Entre Voisins au mois de septembre.

Etant en contact direct avec les personnes âgées les plus démunies et participant très activement à la mise en place du service, il serait donc très souhaitable d'envisager une réunion avec tous les CCAS dès la rentrée de septembre.

A ce jour 5 personnes pré inscrites et répondant aux critères de l'aide sociale sont en attente de notre habilitation pour commencer le service

#### **IV – ENFANCE / JEUNESSE**

##### **1. R.A.M. : signature de la convention avec le Regroupement Intercommunal des Assistantes Maternelles des A.M. (REIAM)**

Compte tenu de la loi du 27 juin 2005 les relais assistantes maternelles peuvent organiser des réunions d'information sur la formation d'assistante maternelle.

Ainsi, le SIVOM, via son R.A.M, va organiser cette année 2007 cette réunion à Saint-André de la Roche le 13 Novembre 2007.

Pour animer cette réunion plusieurs intervenants et partenaires sont nécessaires :

- La PMI par l'intermédiaire des puéricultrices de circonscription
- Les animatrices du RAM du SIVOM,
- Une assistante maternelle professionnelle, en activité, expérimentée, susceptible d'expliquer au quotidien le vécu et les différents aspects de la profession

Il est proposé de faire appel à un prestataire spécialisé, qualifié, expérimenté et qui intervient déjà sur ce type de réunion :

- le RIAM (regroupement intercommunal des assistantes maternelles des alpes maritimes),

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de participation à ces réunions profession assistantes maternelles pour l'année 2007

Un exemplaire d'une convention déjà signée par une autre collectivité ainsi que le courrier explicatif du Conseil général relatif à la possibilité laissée aux RAM d'organiser des réunions d'information aux candidates à l'agrément d'assistante maternelle, a été distribué en début de séance.

Le montant de la prestation pour une réunion devrait s'élever à environ 70 € pour deux heures d'intervention.

Ces dépenses ont été prévues au BP 2007. Le Conseil Général, comme l'indique le courrier, avait déjà prévu de bonifier ses aides au fonctionnement des RAM pour permettre aux collectivités d'assumer cette nouvelle fonction.

**Où l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

- **de faire appel à un prestataire spécialisé, qualifié, expérimenté et qui intervient déjà sur ce type de réunion, le RIAM (regroupement intercommunal des assistantes maternelles des alpes maritimes),**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de participation à ces réunions profession assistantes maternelles pour l'année 2007, un exemplaire de celle-ci est joint au procès-verbal.**

## **2. Contrat Enfance Jeunesse 2006/2009**

### **a/ signature du contrat modifié**

Des négociations ont eu lieu entre les mois de février et mai 2007 sur le contenu du Contrat Enfance Jeunesse 2006/2009 signé en décembre 2006 entre les services de la Caf et ceux du SIVOM;

La CAF devrait donc proposer un nouveau contrat avec les modifications suivantes très prochainement :

#### 1°/ Pour la crèche la Barboteuse :

Mode de calcul et donc montant pour la PSEJ (prestation de service Enfance jeunesse) de 2006 à 2009 beaucoup plus favorables (la PSEJ cible initialement prévue à 22 517 € annuelle passe à 42 209 €) (la PSEJ Stock initialement prévue à 26 436 € passe à 83 765 € avec une reprise du montat de la PSEJ de l'année 2005)

Le montant total de la PSEJ supplémentaire par rapport au premier contrat s'élèverait à 212 632 € suite à ces négociations.

#### 2°/ Action séjour de St Martin du Var :

Cette action inscrite dans le CEJ prévoyait un séjour par an de 2006 à 2009 pour 26 jeunes pendant 7 jours soit 182 journées enfants. Avec l'accord de la commune de Saint Martin du Var, cette action changerait de gestionnaire et basculera donc sur l'action séjour du syndicat.

Ces modifications n'auraient (à confirmer dès réception du 2<sup>ème</sup> contrat) pas d'incidence sur les autres actions et structures telles qu'elles ont été prévues dans la mouture du premier CEJ 2066/2009.

Madame BRES propose d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification du contrat enfance jeunesse, selon les indications sus énoncées.

**Où l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

**- d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification du contrat enfance jeunesse, selon les indications sus énoncées.**

## **2. Contrat Enfance Jeunesse 2006/2009 b/ principe de solidarité « La Barboteuse »**

Le syndicat a signé avec la CAF le CEJ 2006/2009 en décembre 2006 en urgence afin de couvrir l'exercice 2006. Les éléments financiers étaient exprimés d'une manière globale et c'est à la suite d'une demande de précisions faite par le service de coordination qu'il est apparu des difficultés pour le calcul de la PSEJ (Prestation de Service Enfance Jeunesse) de la crèche la Barboteuse.

Des négociations ont eu lieu entre les services de la CAF, ceux du SIVOM et les élus des communes concernées; elles ont abouti, pour la crèche la Barboteuse, à des PSEJ « stock » (de départ donc pour 2005) et « cible » (d'arrivée, fin de contrat) beaucoup plus favorables.

Mais, compte tenu que la crèche existait avant la signature du 1<sup>ier</sup> contrat enfance signé par la commune de Castagniers et que dans le cadre du CEJ, seules les dépenses nouvelles, liées au développement d'activité sont prises en compte pour le calcul de la PSEJ, il en résulte :

- une PSEJ plus faible et une dégressivité annuelle plus importante que pour les autres structures

Le tableau récapitulant les différentes prestations ainsi que les montants des dégressivités annuelles pour les structures Petite Enfance du SIVOM, ont été distribué en début de séance.

Ainsi, il est proposé d'adopter exceptionnellement pour cet établissement créé en 1998, le principe de solidarité intercommunale afin de palier à cette difficulté qui entraîne mécaniquement une augmentation sensible du coût résiduel de la crèche « La Barboteuse ».

Le montant dégressif annuel de 8 212 € lié à la Baboteuse pourrait être, comme cela avait été évoqué lors du dernier comité du SIVOM, reporté sur les cinq autres structures et ce pour chacune des années entre 2006 et 2009 ; cela aboutira à un montant supplémentaire de 1643 €, à imputer sur le coût résiduel de chacun des 5 structures (crèches de St André de la Roche, St Martin du Var, Colomars, Levens et la Trinité).

Ce coût résiduel sera ensuite réparti en fonction du nombre d'actes facturés utilisés dans l'année par chaque commune.

**Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

- **d'accepter le principe d'une solidarité intercommunale sur une enveloppe annuelle 8 212 euros durant la période 2006/2009,**
- **de reporter la décision sur les modalités de répartition. Celles-ci seront discutées lors de la réunion du groupe de pilotage petite enfance puis ensuite soumises à l'avis du comité syndical.**

### **3. Crèche halte-garderie « La Galipette » : modification du règlement intérieur**

En fonction de l'évolution des besoins des familles, les services du SIVOM Val de Banquière ont adapté le fonctionnement de la structure. Ceci a été réalisé en étroite liaison avec l'équipe d'encadrement, les élus délégués de la commune et la C.A.F. et le Conseil Général.

De ce fait, le règlement intérieur doit être adapté. Les modifications concernent essentiellement :

- la création de 8 places multi accueil pouvant évoluer au besoin (l'agrément initial de la structure est de 20 places). Ainsi 8 petits, depuis septembre 2006 peuvent être accueillis à la journée. Pour la rentrée 2007, cette capacité en multi accueil devrait augmenter dans un premier temps à 11 pour arriver en cours d'année à 13.
- des précisions sur la composition de l'équipe et les missions (Médecin attaché à la structure, la secrétaire, l'agent de cuisine, et l'agent d'entretien...)
- les modalités d'inscription
- les jours d'ouverture (Lundi, Mardi, jeudi et vendredi)

- l'accueil d'urgence
- et la tarification.

Il vous est proposé de délibérer pour adopter ce règlement intérieur qui sera diffusé aux parents et dont un exemplaire vous a été distribué en début de séance avec les modifications apportées en gras et italique.

**Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

- **d'adopter ce règlement intérieur modifié, qui sera diffusé aux parents et dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.**

#### **4. Etablissements multi-accueil intercommunaux et Relais Assistantes Maternelles : demande de subvention auprès de l'Assemblée Départementale**

Chaque année le Conseil Général subventionne les établissements petite enfance du SIVOM en fonction du nombre de places, de l'amplitude horaire d'ouverture et du nombre de jours annuel de fonctionnement. Chaque structure a actuellement sa propre convention.

L'Assemblée Départementale a délibéré au mois de juin 2007 pour augmenter sa participation ce qui va entraîner, de fait, la signature de nouvelles conventions.

Il vous est donc proposé de profiter de cette évolution pour solliciter la possibilité de signer une convention commune pour toutes les crèches du SIVOM et le RAM du SIVOM Val de Banquière. Ceci est justifié par le fait que :

- le SIVOM est seul gestionnaire du domaine de la petite enfance sur le territoire syndical
- cela facilitera les procédures et opérations administratives.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur COLOMAS propose donc d'autoriser Monsieur le président du SIVOM à signer cette convention.

**Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

- **de solliciter la possibilité de signer une convention commune pour toutes les crèches du SIVOM et le RAM du SIVOM Val de Banquière.**
- **d'autoriser Monsieur le président du SIVOM à signer cette convention.**

**V – FINANCES****1. Décision modificative N°2**

Au moment où le comité a voté le budget primitif de l'année 2007, la commune de Levens avait informé le syndicat de sa volonté de lui proposer d'assurer la maîtrise d'ouvrage de son projet d'extension de l'établissement multi accueil intercommunal exécuté en même temps que le réaménagement de la ludothèque.

Cependant, le syndicat était dans l'impossibilité de déterminer précisément le montant de l'ouverture de crédits nécessaires à mener à bien l'opération.

Lors du dernier comité, la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération a été acceptée par le syndicat. Depuis, une pré-étude a permis d'établir que la dépense sera de 400 000€ TTC. Ce montant est composé de 204 421 € de subventions attendues de la CAF et du Département, de 20 000€ de participation versée par la Commune de Levens et de 175 579€ d'emprunt.

Par ailleurs, le 10 juillet dernier, la commune de Saint André de la Roche a délibéré afin de proposer de déléguer au Syndicat la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension de la crèche. Ainsi, sous réserve d'une acceptation de cette proposition, il s'avère indispensable de valider une inscription budgétaire supplémentaire de 30 000€ sur l'opération 458 166 afin que le syndicat puisse engager les premières études, notamment de faisabilité, sur ce projet.

Ce montant est composé de 11 287€ de subventions attendues du Département, de 1 254€ de participation versée par la Commune de Saint André de la Roche et de 17 459€ d'emprunt.

Ainsi, considérant l'importance de ces affaires Monsieur COLOMAS propose :

- de valider l'ouverture d'une opération nouvelle de 400 000€ au budget du syndicat concernant les travaux d'extension de l'EMAI de Levens et de réaménagement de la ludothèque.
- de valider un rajout de crédits de 30 000€ sur l'opération existante 458 166 pour l'extension de la crèche de Saint André de la Roche.

**Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

- de valider l'ouverture d'une opération nouvelle de 400 000€ au budget du syndicat concernant les travaux d'extension de l'EMAI de Levens et de réaménagement de la ludothèque.
- de valider un rajout de crédits de 30 000€ sur l'opération existante 458 166 pour l'extension de la crèche de Saint André de la Roche.

## **2. Sauvegarde de la salle des Meules à Saint-André de la Roche : convention Fondation du Patrimoine**

Le Syndicat a accepté la Maîtrise d'ouvrage déléguée de la part de la Commune de Saint-André de la Roche afin de procéder à la restauration des moulins du Château et sauvegarder ce patrimoine historique.

La Commune et le Syndicat, maître d'ouvrage délégué, vont mener conjointement ces travaux de rénovation du site.

Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec la Fondation du Patrimoine qui propose une association qui aura pour objet de faciliter le financement des travaux en ayant recours au mécénat populaire et d'entreprise.

Toutefois, cette initiative implique la signature d'une convention de souscription associant la Commune, le SIVOM Val de Banquière et la Fondation du Patrimoine et qui établit son objet, son fonctionnement et sa durée de validité.

Ainsi, eu égard aux circonstances particulières de cette affaire, il est proposé aux membres du Comité du SIVOM Val de Banquière :

- d'approuver le lancement d'une souscription destinée à collecter des fonds privés pour la restauration des moulins du Château de Saint-André de la Roche ;
- d'autoriser M. Le Président à signer avec la Fondation du Patrimoine et la Commune de Saint-André de la Roche la Convention selon le modèle distribué en début de séance.

**Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

- d'approuver le lancement d'une souscription destinée à collecter des fonds privés pour la restauration des moulins du Château de Saint-André de la Roche ;**
- d'autoriser M. Le Président à signer avec la Fondation du Patrimoine et la Commune de Saint-André de la Roche la Convention selon le modèle distribué en début de séance.**

## **VI – ENVIRONNEMENT**

### **1. Contrat de rivière : finalisation des fiches action**

A la demande de Monsieur LAFAURIE, Président du contrat de rivière des bassins du paillon, nous avons essayé de finaliser, le plus rapidement possible, les actions relatives à la régulation du cours de la Banquière et préinscrites dans le contrat.

La commission environnement réunie le 28 juin dernier, a évoqué deux dossiers :

- la coordination des comités des feux de forêts,
- et le contenu du contrat de rivière.

C'est ainsi que les différentes fiches action ont été analysées et qu'il a été proposé de rajouter :

- volet B : la réfection d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche. Il s'agit de remplacer les ponts des Résidences et de SPAPA/BROSSETTE, de renforcer les murs de berge et dévier les réseaux publics. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2 millions d'euros.

- volet C : la réhabilitation du site en aval de l'ancien four d'incinération de Tourrette-Levens : réalisation d'une étude pour la protection et l'assainissement des berges. Le coût prévisionnel est estimé à 15 000 euros.

- volet E : la création d'un poste de technicien pour suivre la mise en place de l'ensemble des 16 actions prévues.

Ce poste serait financé dans le cadre de la procédure des contrats d'apprentissage et entraînerait une dépense de 36 000 euros sur deux exercices, salaire, charges et frais de fonctionnement compris. Il pourra être subventionné par l'Etat, la Région et le Département.

Monsieur COLOMAS propose donc de valider le rajout de ces trois actions.

Et, dès approbation du contrat de rivière, il propose également d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides aussi élevées que possibles auprès des autorités compétentes.

**Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :**

**- de valider le rajout des trois actions suivantes :**

- la réfection d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche, pour un montant prévisionnel de 2 millions d'euros.
- la réhabilitation du site en aval de l'ancien four d'incinération de Tourrette-Levens, pour un montant prévisionnel de 15 000 euros.
- la création d'un poste de technicien pour suivre la mise en place de l'ensemble des 16 actions prévues, pour une dépense estimée à 36 000 euros.

**- et, dès approbation du contrat de rivière d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides aussi élevées que possibles auprès des autorités compétentes.**

## **2. Lutte contre les chenilles processionnaires**

Monsieur COLOMAS précise qu'il a été saisi par Madame FERNANDEZ-BARAVEX, Adjointe à l'environnement, au cadre de vie et aux espaces verts, au sujet de la prolifération des chenilles processionnaires sur le territoire trinitaire.

Interpellée par de nombreux administrés, elle souhaite que l'action de notre syndicat soit orientée dans la lutte contre ces insectes.

Pour mémoire, il rappelle que le SIVOM de l'Abadie intervient sur ce dossier sur le territoire des communes de Tourrette-Levens, Cantaron, Saint-André de la Roche et Nice, avec, ponctuellement, une extension sur La Trinité, au moyen d'une convention.

Par ailleurs, le Département prend en charge les frais de cartographie localisant les zones infestées et subventionne de manière importante le traitement pour les communes de montagne. Les autres communes sont subventionnées au taux qui leur est propre majoré de 10%, si elles confient l'opération à un syndicat.

Enfin et malheureusement, la Région n'intervient plus pour ces actions.

Il suggère que cette demande soit transmise à la commission environnement qui traite plus particulièrement des fléaux tels que la leishmaniose et aussi les chenilles processionnaires.

**Tous les délégués sont d'accord pour que cette demande soit transmise à la commission environnement.**

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Planning des travaux délégués aux communes en 2007 et 2008**

Monsieur COLOMAS informe qu'une part importante du budget du Syndicat concerne les opérations de travaux délégués par les communes. Aussi, il précise qu'il apparaît nécessaire de faire un point en milieu d'année sur l'état d'avancement des différents dossiers. Se distinguent les travaux en cours de réalisation, ceux dont le démarrage est imminent, et enfin, ceux qui seront lancés un peu plus tard.

Un document récapitulatif de ces travaux a été distribué en début de séance.

Le tableau retraçant ce planning est en cours de projection.

#### **Les opérations en cours de réalisation sont les suivantes :**

##### **COLOMARS**

- « Extension du Groupe Scolaire Les Serraires + construction maternelle », fin des travaux en Septembre 2007

##### **TOURRETTE-LEVENS**

- « Construction du pont du plan d'Ariou », fin des travaux en Octobre 2007

##### **LA ROQUETTE-SUR-VAR**

- « Réfection des jardins d'enfants square Max Barel et cité Baudoin », fin des travaux en Août 2007

#### **Les opérations dont le démarrage est imminent sont les suivantes :**

##### **SAINT-MARTIN-DU-VAR**

- « Mise en place de la vidéosurveillance », démarrage en Juillet 2007 et fin du chantier en Septembre 2007

**DURANUS**

- « Elargissement de la route de la mairie et aménagement du chemin d'accès au jardin d'enfants », démarrage en Octobre 2007 et fin du chantier en Décembre 2007

**TOURRETTE-LEVENS**

- « Réhabilitation des façades des immeubles La Poste, Les Roses Rouges et les Logements de fonction », démarrage en Septembre 2007 et fin des travaux en Janvier 2008

- « Réfection de la rue Général Tordo », démarrage en Novembre 2007 et fin du chantier en Mars 2008

**SAINT-ANDRE DE LA ROCHE**

- « Construction du pont Césaire Aube », démarrage en Juillet 2007 et fin des travaux en Janvier 2008

- « Réfection de la toiture de la salle des Meules », démarrage en Octobre 2007 et fin du chantier en Décembre 2007

**LEVENS**

- « Protection du hameau de plan du Var », démarrage en Octobre 2007 et fin des travaux courant 2008

- « Extension de la crèche et réaménagement ludothèque », démarrage en Octobre 2007 et fin des travaux courant 2008

**ASPREMONT**

- « Construction d'un groupe scolaire », démarrage en Octobre 2007 et fin du chantier en Février 2009

**Les opérations dont le démarrage est à moyen ou long terme sont les suivantes :****SAINT-MARTIN-DU-VAR**

- « Réhabilitation des façades de l'école primaire », démarrage en Novembre 2007, fin du chantier en Janvier 2008

- « Mise en sécurité du vallon des Vallières », démarrage et fin des travaux courant 2008

- « Création d'un complexe sportif », démarrage et fin des travaux courant 2009

- « Extension de l'école maternelle », pas encore déléguée

- « Extension de la crèche », démarrage et fin des travaux courant 2008-2009

**COLOMARS**

- « Réaménagement de l'école de la Manda », démarrage premier semestre 2008 et fin des travaux courant 2008
- « Réfection de l'église de la Madone - Chauffage », démarrage et fin des travaux second semestre 2007

**TOURRETTE-LEVENS**

- « Réhabilitation des façades des écoles des Moulins et du plan d'Ariou », démarrage en Novembre 2007 et fin du chantier en Février 2008
- « Confection de gradins stade de Brocarel », démarrage en Novembre 2007 et fin du chantier en Février 2008
- « Rénovation de l'église Sainte-Rosalie – 1<sup>ère</sup> phase », démarrage et fin des travaux premier semestre 2008
- « Réhabilitation de l'école primaire – 3<sup>ème</sup> tranche », démarrage et fin des travaux courant 2008

**SAINT-ANDRE DE LA ROCHE**

- « Stabilisation du versant des tennis », démarrage après les travaux du cimetière, fin du chantier en Mars ou Avril 2008
- « Extension de la crèche », démarrage et fin des travaux courant 2008-2009

**LEVENS**

- « Aménagement de l'espace du Rivet », démarrage courant 2008 et fin des travaux courant 2008-2009
- « Réhabilitation du foyer rural », démarrage courant 2008 et fin des travaux courant 2008-2009
- « Restauration de la Maison du Portal », démarrage et fin des travaux courant 2008
- « Etude pour la création d'une aire de stationnement », étude lancée en Mars 2008 et remise de l'étude en Septembre 2008

**ASPREMONT**

- « Réaménagement et extension de l'Hôtel de Ville », démarrage début 2009 et fin des travaux courant 2009

**CASTAGNIERS**

- « Extension de la crèche », démarrage et fin des travaux courant 2008-2009

**FALICON**

- « Construction d'un groupe scolaire », démarrage second semestre 2008 et fin des travaux courant 2009

**LA TRINITE**

- « Construction EMAI Tagnati », démarrage janvier 2008 et fin des travaux courant 2008

**LA ROQUETTE-SUR-VAR**

- « Création du jardin d'enfants du Lavoir », démarrage et fin des travaux courant 2008

- « Création d'une salle polyvalente », démarrage et fin du chantier courant 2008

- « Création d'un gîte communal », démarrage et fin des travaux courant 2008-2009

Monsieur COLOMAS est à la disposition de l'assemblée, pour d'éventuelles précisions sur ce document.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à vingt heures.

Fait à SAINT-ANDRE, les jour, mois et an que susdits

**Le Président,**



Honoré COLOMAS

**Le secrétaire**

Paule BECQUAERT

**Les membres du comité**

Hervé PAUL

Antoine EINAUDI

Hervé SPINELLI

Eliane MERCIER

Alain FRERE

Raymond MICHEL

Pierre MANTERO

Jean BLANCART

Henri ROUX

Isabelle BRES

Raoul BIANCHERI

François BESSET

Henri CARRIERE

J-Jacques CARLIN